



Monsieur Sébastien LECORNU Premier Ministre Hôtel Matignon 57 rue de Varenne 75007 PARIS

Paris, le 5 Novembre 2025

Monsieur le Premier ministre,

Le 15 février 2023, l'Etat, La Poste et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité ont signé le 6ème contrat de présence postale territoriale.

Ce contrat prévoit une enveloppe de 174 millions d'euros provenant des abattements appliqués à la fiscalité locale (taxe foncière, cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) due par La Poste et d'une dotation budgétaire votée annuellement par le Parlement, en conséquence de la suppression de la recette de la CVAE.

Or, à ce jour, cette ressource n'est pas garantie pour l'année 2026.

En effet, le projet de loi de finances pour l'année prochaine prévoit une diminution de la dotation budgétaire de l'ordre de 44 millions d'euros affectée à la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste par la loi. La dotation de l'Etat passerait donc de 120 millions d'euros à 76 millions d'euros. Par ailleurs, le rendement de l'abattement de fiscalité locale serait de 46 millions d'euros, également en baisse au regard des 54 millions d'euros attendus, en raison de la poursuite de la baisse de la CVAE.

Il en résulte donc une amputation majeure du fonds postal national de péréquation territoriale réduisant son montant à 122 millions d'euros.

L'impact important de cette perte de ressource touchant l'aménagement postal territorial est double.

D'une part, elle touche directement le financement des dépenses dites obligatoires, évaluées en 2025 à 146,2 millions d'euros, et qui sert au financement du maillage postal territorial via les agences postales communales ou intercommunales et les relais poste chez les commerçants.

D'autre part, elle fait disparaître, de fait, les autres dépenses gérées par les commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT) pour adapter la qualité de la présence postale aux attentes et aux besoins des populations. Cette perte de ressource remettrait en cause la capacité d'action et l'existence même de la centaine de CDPPT qui participent au maintien d'une présence postale au plus près des attentes des citoyens.

Sans un article rétablissant la dotation budgétaire de 44 millions d'euros complétée de 8 millions euros compensant la baisse d'abattement de la CVAE, c'est donc la mise en œuvre même du contrat de présence postale territoriale, pourtant cosigné par l'Etat, avec l'AMF et La Poste en 2023, qui est menacée pour l'année 2026.

C'est également un signal inquiétant adressé à l'AMF et à La Poste au moment où s'ouvrent les négociations du 7^{ème} contrat qui les conduisent à s'interroger sur la volonté de l'Etat de soutenir la présence physique de La Poste sur l'ensemble de notre territoire.

Convaincus de votre engagement en faveur du maintien d'un service postal de qualité dans toutes les zones fragiles de notre pays, qui constitue d'ailleurs l'objectif du contrat de présence postale cosigné par l'Etat, nous vous remercions des mesures que vous prendrez pour maintenir a minima le montant de 174 millions d'euros pour l'année à venir.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre haute considération.

David LISNARD Président de l'AMF Jean-Paul CARTERET

1er Vice-président de l'AMRF
Intérim de la Présidence Maires
ruraux de France

Copies:

M. Roland LESCURE, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Mme Françoise GATEL, Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

M. Michel FOURNIER, Ministre délégué auprès de la ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, chargé de la Ruralité

Mme Amélie de MONTCHALIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics

M. Sébastien MARTIN, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargé de l'Industrie, député de Saône-et-Loire

M. Stéphane TRAVERT, président de la Commission des affaires économique de l'Assemblée nationale, député de la Manche